



SCHWEIZERISCHER FLACHGLASVERBAND
ASSOCIATION SUISSE DU VERRE PLAT
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEL VETRO PIANO

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 20 juin 2026 sur la formation professionnelle initiale de

Vitrière CFC / Vitrier CFC¹

du 20 juin 2026

N° de la profession 40404

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous sans distinction de genre.

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2. Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	5
2.3. Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	6
2.4. Collaboration entre les lieux de formation	7
3. Profil de qualification	8
3.1 Profil de la profession	8
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3 Niveau d'exigences de la profession	12
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation.....	13
4.1 Domaine de compétences opérationnelles a : Planification et organisation des travaux.....	13
4.2 Domaine de compétences opérationnelles b : Fabrication des applications en verre.....	19
4.3 Domaine de compétences opérationnelles c : Pose des applications en verre.....	28
4.4 Domaine de compétences opérationnelles d : Entretien et réparation des applications en verre	32
4.5 Domaine de compétences opérationnelles e : Gestion du verre et des matériaux	35
Élaboration.....	39
Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	40
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	41
Glossaire	49

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIE	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² de la formation professionnelle initiale de vitrière et vitrier sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

² voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. [nombre] de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de vitrière CFC/vitrier CFC.

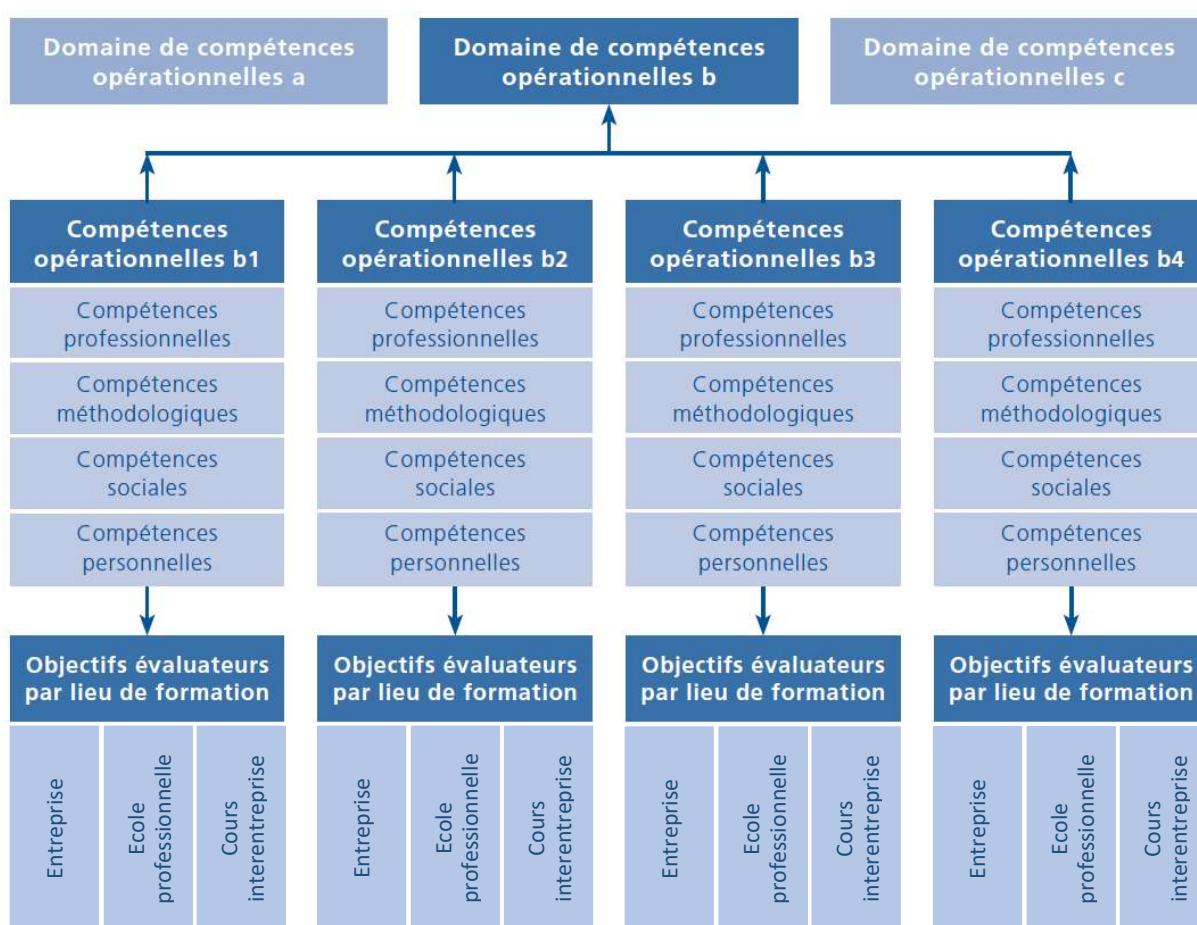
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de vitrière CFC et vitrier CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession de vitrière CFC/vitrier CFC comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: Planification et organisation des travaux

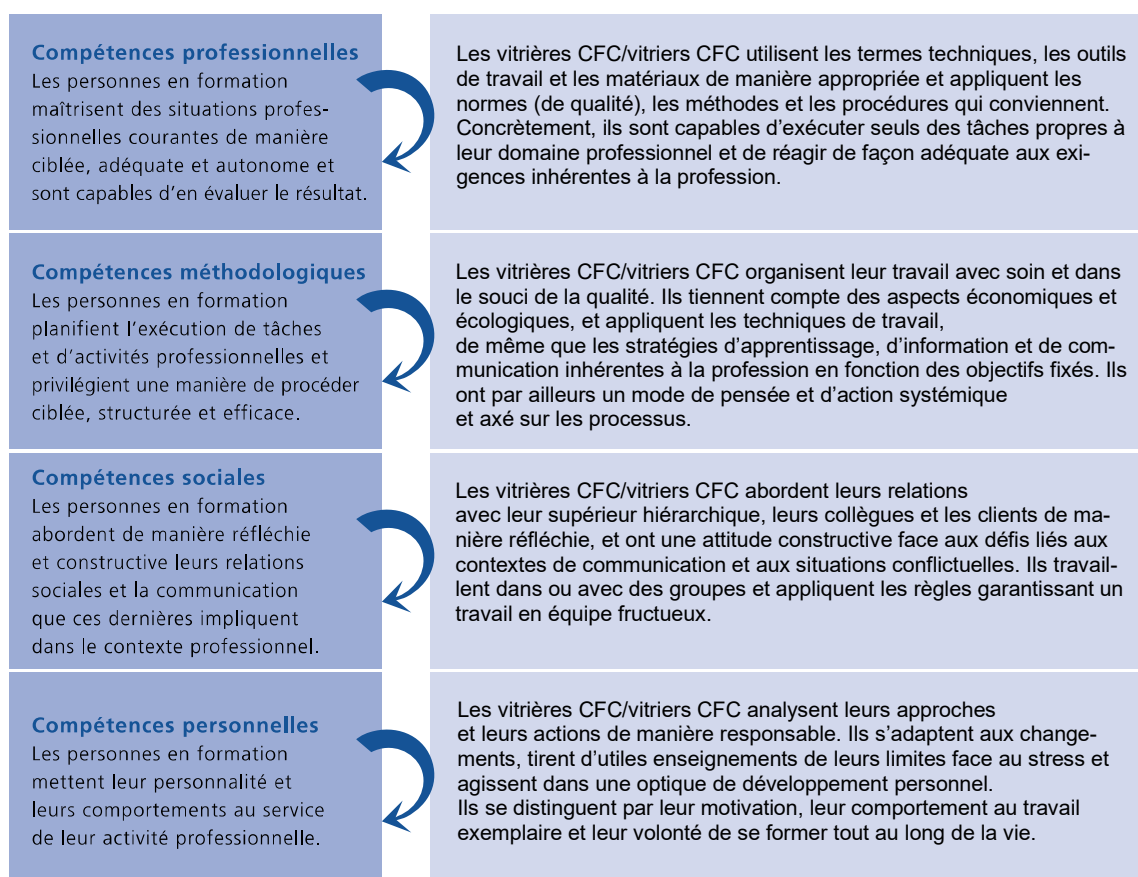
Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine à Planification et organisation des travaux regroupe par exemple cinq compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2. Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les vitrières CFC et vitriers CFC aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3. Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les vitrières CFC/vitriers CFC restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple: Ils nomment les acteurs impliqués dans les projets de construction en verre.
C2	Comprendre	Les vitrières CFC/vitriers CFC expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Exemple: Ils expliquent quelles dimensions doivent être relevées.
C3	Appliquer	Les vitrières CFC/vitriers CFC mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. Exemple: Ils dessinent correctement un plan de prise de mesures.
C4	Analyser	Les vitrières CFC/vitriers CFC analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Exemple: Ils analysent la commande et identifient les tâches partielles spécifiques.
C5	Synthétiser	Les vitrières CFC/vitriers CFC combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. Pas d'exemple.
C6	Évaluer	Les vitrières CFC/vitriers CFC évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. Pas d'exemple.

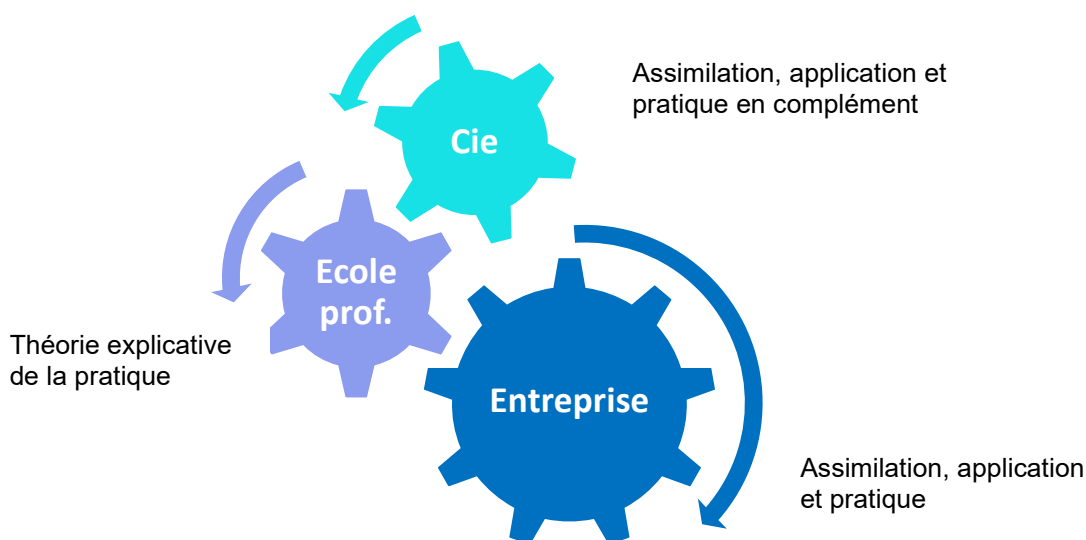
2.4. Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle** : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises** : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les vitriers CFC doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

Le verre est l'un des plus anciens matériaux confectionnés par l'homme. Il est aujourd'hui omniprésent et un élément incontournable de notre vie quotidienne. Il est recyclable et ultramoderne grâce à son développement permanent. Le verre assure la sécurité, l'isolation thermique, la protection solaire, la protection sonore et incendie. Dans les constructions en verre, sa transparence permet le contact avec l'environnement, améliore le confort et rend notre vie plus sûre.

Les vitriers CFC sont des professionnels de la construction en verre spécialistes de la fabrication et de la pose d'applications en verre de tout genre. Ils sont formés en entreprise dans les domaines spécifiques Production et Pose. Ils fabriquent des applications en verre de haute qualité et procèdent à leur pose, à leur entretien et à leur réparation en entreprise ou directement chez le client.

Domaine d'activité

Les vitriers CFC travaillent aussi bien dans les entreprises de vitrerie artisanales, qui produisent également des produits en verre sur mesure, que dans les grandes entreprises avec une production industrielle.

Leurs domaines d'activité sont multiples et vont de l'aménagement intérieur à l'entretien et à la réparation d'applications en verre, en passant par les constructions en verre. Les applications en verre typiques sont, par exemple, les portes en verre, les cabines de douche, les meubles en verre, les parois coulissantes en verre, les vitrines, les garde-corps et les toits réalisés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments et des installations. La clientèle des vitriers CFC se compose de particuliers, d'entreprises ainsi que du secteur public. Leurs interlocuteurs sont des supérieurs, des chefs de projets, des fournisseurs, d'autres artisans, des architectes ainsi que les clients eux-mêmes.

Principales compétences opérationnelles

Les vitriers CFC planifient et organisent la fabrication, la pose ainsi que l'entretien et la réparation des applications en verre. Ils planifient et dessinent les applications en verre, confectionnent les pièces nécessaires et les assemblent dans l'entreprise de manière autonome.

Le transport des applications en verre préfabriquées jusqu'au chantier, leur mise en place sûre ainsi que la pose complexe et la remise au client se font souvent en collaboration avec d'autres artisans et demandent une préparation méticuleuse ainsi qu'une coordination précise des étapes de travail.

Les vitriers CFC procèdent à l'entretien des applications en verre, estiment les dommages, proposent des solutions de réparation et exécutent ces dernières de manière compétente et en restant à l'écoute des clients.

Ils sont également responsables de la gestion du verre et d'autres matériaux, soit de la préparation des commandes à l'intention de la direction du projet, du contrôle des arrivages et de qualité, du triage et de l'élimination des matériaux, tels que le verre, les métaux, les plastiques, le bois, le matériel d'exploitation et les substances auxiliaires liquides utilisées par exemple pour le traitement des surfaces en verre, ainsi que de l'entretien de l'entrepôt et de l'atelier.

S'agissant de la fabrication d'applications en verre, les vitriers CFC du **domaine spécifique Production** disposent de compétences approfondies du traitement du verre, comme le perçage, le fraisage, le meulage à la main ou avec des machines CNC, et de la finition des surfaces en verre, comme le sablage, l'impression, l'apport de couleur ou la gravure.

Les vitriers CFC du **domaine spécifique Pose** disposent de compétences spécifiques en matière de transport et de manipulation d'applications en verre préfabriquées sur le chantier, de sécurisation et d'aménagement des chantiers ainsi que de pose complexe qui se fait souvent en collaboration avec d'autres artisans.

Exercice de la profession

Les vitriers CFC se distinguent par leurs compétences techniques et une bonne capacité de représentation spatiale. Ils prennent plaisir à relever des défis artisanaux et possèdent un bon flair pour les matériaux, les processus techniques et l'utilisation correcte des outils.

Les vitriers CFC travaillent de manière autonome mais aussi en équipe. Ils portent la responsabilité de la mise en œuvre correcte d'une commande, ainsi que de la sécurité lors des travaux et des transports dans l'atelier, sur le chantier ou chez des particuliers.

Ils reconnaissent les situations critiques et les signalent immédiatement au chef de chantier ou au chef de projet ou engagent eux-mêmes des mesures appropriées. Les vitriers CFC expriment leurs demandes de manière constructive. Sur les chantiers, ils constituent une interface avec les autres corps de métier.

Leurs activités diversifiées demandent de la résistance, de la précision, de la conscience de la qualité, de la capacité de communication et un esprit d'équipe. Si les choses ne se passent pas comme prévu, la communication avec le chef de projet est essentielle, tout comme la propre compétence de trouver des solutions, la flexibilité et l'endurance. Les vitriers CFC sont autonomes, fiables et à l'écoute des clients.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Les vitriers CFC sont des spécialistes recherchés avec de bonnes possibilités de formation continue et des perspectives d'avenir. Leurs prestations tiennent compte des aspects économiques, écologiques et sociaux et sont imprégnées de l'idée du développement durable.

Les vitriers CFC fabriquent des applications en verre durables et sûres pour l'intérieur et l'extérieur des bâtiments d'habitation et fonctionnels et ils se chargent de l'entretien et des réparations. Grâce à leurs habilités artisanales, ils marquent les bâtiments ainsi que l'image des lieux. Outre les aspects esthétiques, les critères écologiques, tels que l'économie d'énergie et la durabilité, sont essentiels, tout comme la sécurité des personnes, la protection incendie ainsi que la préservation de la valeur des bâtiments et des équipements.

La prévention de déchets, leur recyclage et leur élimination écologique sont des priorités essentielles de la branche du verre plat. Les vitriers CFC appliquent avec assurance les dispositions légales en matière de protection de l'environnement, de sécurité au travail et de protection de la santé.

Culture générale

La culture générale comprend des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →					
a	Planification et organisation des travaux	a1 : Relever les mesures pour les applications en verre	a2 : Dessiner les applications en verre	a3 : Etablir les listes de matériel pour les applications en verre	a4 : Planifier le déroulement des travaux de construction en verre	a5 : Etablir un rapport sur les travaux de construction en verre	
b	Fabrication des applications en verre	b1 : Aménager et sécuriser la place de travail pour les travaux de construction en verre	b2 : Découper le verre	b3 : Transformer le verre et d'autres matériaux de construction en éléments de construction	b4 : Traiter les surfaces en verre	b5 : Préparer les applications en verre en vue de la pose	b6 : Entretenir les installations, les machines et les outils pour les travaux de construction en verre
c	Pose des applications en verre	c1 : Transporter sur le chantier les applications en verre préfabriquées et le matériel de pose	c2 : Assembler et poser les applications en verre				
d	Entretien et réparation des applications en verre	d1 : Entretenir les applications en verre	d2 : Evaluer les dommages causés aux applications en verre et proposer les mesures de réparation	d3 : Réparer les applications en verre			
e	Gestion du verre et d'autres matériaux	e1 : Etablir des listes de commande pour le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose	e2 : Contrôler le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose lors de la livraison puis les entreposer	e3 : Gérer les stocks de verre, des autres matériaux de construction et du matériel de pose			

Les compétences opérationnelles dans l'entreprise formatrice et dans les cours interentreprises sont structurées en fonction du domaine spécifique (**domaine spécifique production/domaine spécifique pose**) conformément aux objectifs évaluateurs définis dans le plan de formation. Les objectifs évaluateurs de l'école professionnelle sont contraignants pour tous.

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments de promotion de la qualité présentés en annexe soutiennent la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encouragent la coopération entre les trois lieux de formation.

4.1 Domaine de compétences opérationnelles a : Planification et organisation des travaux

Compétence opérationnelle a1 : Relever les mesures pour les applications en verre

Une planification minutieuse et une préparation ciblée sont nécessaires pour mener à bien les interventions de manière efficace. La prise de mesures sur le chantier revêt une grande importance. Les vitriers CFC analysent la commande et ses tâches partielles. Ils choisissent les moyens auxiliaires nécessaires à la prise de mesures et se concertent avec les autres corps de métier. Ils documentent les résultats de la prise de mesures de manière appropriée. Le déroulement de la commande est déterminé sur place en fonction des conditions de construction et discuté avec le supérieur responsable.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
a1.1	Ils analysent la commande et identifient les tâches partielles spécifiques. (C4)		a1.1	Ils expliquent le déroulement d'une commande et les instruments qui s'y rapportent. (C2)		a1.1	Ils démontrent le déroulement des travaux et appliquent les techniques correspondantes. (C3)
a1.2	Ils préparent les moyens auxiliaires nécessaires à la prise de mesures et les utilisent en fonction de la situation. (C4)		a1.2	Ils élaborent les documents de commande et de prise de mesures ainsi que les relevés de mesures. (C3) Ils expliquent les moyens auxiliaires pour la prise de mesures et leur utilisation. (C2)		a1.2	Ils utilisent différents documents de prise de mesures et de commande. (C3) Ils utilisent différents moyens auxiliaires pour la prise de mesures. (C3) Ils choisissent différents matériaux de gabarit. (C3)
a1.3	Ils se concertent avec les autres corps de métier, maîtres d'ouvrage, chefs de chantier, architectes. (C2)		a1.3	Ils nomment les acteurs impliqués dans les projets de construction en verre. (C1) Ils formulent les questions de compréhension appropriées. (C2) Ils utilisent les moyens de communication appropriés. (C3)		a1.3	

a1.4	Ils planifient les prises de mesures en tenant compte des différentes possibilités d'action. (C3)		a1.4	Ils dessinent correctement un plan de prise de mesures. (C3) Ils déterminent le champ d'application des gabarits. (C3)		a1.4	Ils relèvent les mesures pour un plan correct. (C3) Ils déterminent le matériau approprié pour des gabarits spécifiques. (C4)
a1.5	Ils mesurent avec précision les longueurs, les angles et les cotes de hauteur à l'aide d'outils appropriés. (C3)		a1.5	Ils expliquent les différents instruments de mesure. (C2) Ils calculent les angles, les cotes de hauteur et les mesures de contrôle. (C3)		a1.5	Ils effectuent la prise des mesures à l'aide d'instruments appropriés. Ils fabriquent des gabarits pour différents champs d'application. (C3)
a1.6	Ils documentent les résultats de la prise de mesures sous une forme appropriée. (C2)		a1.6	Ils élaborent des possibilités de représentation pour les prises de mesures. (C3) Ils expliquent quelles dimensions doivent être relevées. (C2) Ils établissent les relevés de mesures appropriés. (C3)		a1.6	Ils utilisent les possibilités de représentation pour les prises de mesures. (C3) Ils mesurent les dimensions nécessaires. (C2) Ils établissent les relevés de mesures appropriés. (C3)
a1.7	Ils évaluent sur place la situation de la construction pour le déroulement de la commande. (C4)		a1.7	Ils différencient les matériaux de construction, les systèmes de parois, les constructions et les applications en verre. (C2)		a1.7	Ils décrivent l'influence des différents matériaux de construction, systèmes de parois, constructions et applications en verre sur le déroulement des travaux. (C2)
a1.8	Ils expliquent leurs résultats au supérieur responsable. (C2)		a1.8			a1.8	
a1.9	Ils analysent la prise de mesures qu'ils ont effectuée. (C4)		a1.9			a1.9	Ils analysent la prise de mesures qu'ils ont effectuée. (C4)

Compétence opérationnelle a2 : Dessiner les applications en verre

Après avoir relevé les mesures et documenté les résultats, les vitriers CFC dessinent les esquisses et les plans des applications en verre à fabriquer. Ils identifient les interfaces avec d'autres corps de métier et examinent les options de construction en verre et de fabrication. Ils se concertent avec le service compétent en vue d'une procédure adaptée. Les applications en verre sont dessinées à la main ou numériquement à l'aide des outils appropriés. Pour finir, les vitriers CFC soumettent les applications en verre qu'ils ont conçues à un examen critique.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
a2.1	Ils analysent la commande et identifient leurs tâches spécifiques. (C4)		a2.1	Ils expliquent le déroulement interne des travaux d'une commande avec les instruments qui s'y rapportent. (C2)		a2.1	Ils démontrent le déroulement des travaux et appliquent les techniques correspondantes. (C3)
a2.2	Ils identifient les interfaces avec les autres corps de métier. (C4)		a2.2	Ils nomment les corps de métier importants dans les projets de construction en verre. (C1) Ils formulent les questions de compréhension avec les moyens de communication appropriés. (C2)		a2.2	
a2.3	Ils examinent les possibilités d'action en matière de construction en verre, d'exploitation et d'énergie et décident de la procédure adaptée. (C4)		a2.3	Ils utilisent différents documents de planification pour un dessin. (C3) Ils tiennent compte du potentiel d'optimisation énergétique pour le projet de construction en verre dans le dessin. (C3)		a2.3	Ils utilisent différents documents de planification pour les esquisses à la main. (C3)
a2.4	Ils dessinent les applications en verre à la main au moyen d'outils appropriés et en fonction du destinataire. (C3)		a2.4	Ils expliquent les principales normes de dessin pour la construction en verre. (C2)		a2.4	Ils appliquent les principales normes de dessin pour la construction en verre. (C3)
a2.5	Ils dessinent les applications de verre en fonction du destinataire à l'aide d'outils numériques appropriés. (C3)		a2.5	Ils dessinent à l'aide d'outils numériques tels que p.ex. DAO, FAO. (C3)		a2.5	Ils utilisent la DAO ou la FAO. (C3)
a2.6	Ils analysent les applications en verre qu'ils ont construites. (C4)		a2.6	Ils vérifient leurs travaux de dessin à l'aide des outils appropriés. (C4)		a2.6	Ils vérifient l'exactitude des applications en verre qu'ils ont construites. (C4)

Compétence opérationnelle a3 : Etablir les listes de matériel pour les applications en verre

À la suite de la construction des applications en verre, les matériaux nécessaires à la fabrication doivent être entièrement répertoriés et correctement documentés dans une liste du matériel. Les vitriers CFC disposent de connaissances approfondies des matériaux utilisés, de leurs désignations correctes et de leurs propriétés. Les listes du matériel sont vérifiées quant à leur exhaustivité, aux délais de livraison et à l'optimisation du matériel. Elles sont discutées avec le décideur et comparées avec la confirmation de commande des fournisseurs.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
a3.1	Ils se procurent toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une liste du matériel. (C3)		a3.1	Ils reconnaissent les matériaux de construction importants et les nomment avec les termes techniques corrects. (C2) Ils décrivent l'impact environnemental des matériaux de construction utilisés. (C2)		a3.1	Ils établissent des listes complètes du matériel. (C3)
a3.2	Ils établissent la liste du matériel avec toutes les indications pertinentes (position, matériel, quantités, dimensions). (C3)		a3.2	Ils calculent les surfaces, les quantités et les poids à partir des listes du matériel. (C3)		a3.2	Ils élaborent les listes du matériel à partir des commandes et calculent les surfaces, les quantités et les poids. (C3)
a3.3	Ils contrôlent les listes du matériel quant à leur exactitude, à leur intégralité, aux délais de livraison et à l'optimisation de la découpe. (C3)		a3.3	Ils expliquent dans le cadre des commandes l'importance de l'optimisation de la découpe, des temps de passage internes ainsi que des délais de livraison. (C2)		a3.3	Ils optimisent la découpe et le déroulement des étapes de travail. (C4)
a3.4	Ils présentent les listes du matériel au décideur et justifient leur décision (C4).		a3.4	Ils présentent les documents de projet de manière adaptée au destinataire. (C2)		a3.4	
a3.5	Ils vérifient l'exactitude des confirmations de commande des fournisseurs (C3).		a3.5	Ils expliquent la signification et le contenu des bulletins de livraison. (C2)		a3.5	

Compétence opérationnelle a4 : Planifier le déroulement des travaux de construction en verre

Les vitriers CFC planifient les étapes de travail d'une commande et les mettent en œuvre dans le bon ordre. Ils établissent un planning précis avec des étapes et identifient les ressources nécessaires à l'exécution de la commande, telles que les outils et les machines ainsi que le personnel. La planification minutieuse d'une commande comprend également l'analyse des risques potentiels et la concertation avec le décideur ou l'équipe.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
a4.1	Ils consignent les différentes étapes de travail par écrit dans le bon ordre. (C3)		a4.1	Ils reconnaissent les étapes de travail et leurs exigences pour les commandes. (C2)		a4.1	Ils planifient les étapes de travail et déterminent les exigences pour les commandes. (C4)
a4.2	Ils établissent un planning avec des étapes déterminantes. (C3)		a4.2	Ils expliquent les bases de la planification des commandes. (C2)		a4.2	Ils appliquent les bases de la planification des commandes. (C3)
a4.3	Ils déterminent les ressources nécessaires dans l'entreprise pour la commande (personnel, outils et machines). (C3)		a4.3			a4.3	Ils déterminent les ressources d'une commande. (C3)
a4.4	Ils identifient les risques potentiels et discutent le déroulement des travaux avec le décideur ou au sein de l'équipe. (C3)		a4.4	Ils expliquent les risques liés au traitement des commandes. (C2)		a4.4	Ils mettent en évidence les risques liés à la planification des commandes. (C2)

Compétence opérationnelle a5 : Établir un rapport sur les travaux de construction en verre

Les vitriers CFC ont de très bonnes notions de la gestion des rapports de leur entreprise. Lors de l'exécution des commandes, ils documentent toutes les informations nécessaires à l'établissement d'un rapport de travail complet. Il s'agit notamment des résultats et de l'avancement des travaux, des indications de temps ainsi que des écarts par rapport aux objectifs et d'autres aspects pertinents. Sur cette base, ils établissent des rapports complets et sont responsables du flux d'informations ainsi que de toutes les autorisations et vérifications nécessaires.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
a5.1	Ils expliquent le système de rapport de leur entreprise. (C2)		a5.1	Ils expliquent les bases de la gestion des rapports. (C2)		a5.1	
a5.2	Ils identifient toutes les informations déterminantes pour un rapport de travail (indications de temps, progression du travail, résultats des travaux, écarts par rapport aux objectifs) et les documentent. (C4)		a5.2			a5.2	
a5.3	Ils remplissent un rapport de manière complète et correcte. (C3)		a5.3			a5.3	
a5.4	Ils assurent le flux d'informations ainsi que les contrôles et autorisations nécessaires. (C3)		a5.4			a5.4	

4.2 Domaine de compétences opérationnelles b : Fabrication des applications en verre

Compétence opérationnelle b1 : Aménager et sécuriser la place de travail pour les travaux de construction en verre

Les vitriers CFC aménagent leur place de travail selon des critères de fonctionnalité, de sécurité au travail et en concertation avec l'équipe. Ils préparent les outils, les machines et les équipements nécessaires et vérifient leur bon fonctionnement. Le contrôle et l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI) sont pour eux une priorité. Ils appliquent consciencieusement le contrôle régulier de la sécurité et du bon fonctionnement des outils ainsi que leur entretien conformément aux instructions du fabricant. Les vitriers CFC appliquent de manière ciblée les principes ergonomiques au travail, engagent des mesures appropriées pour réduire le bruit et assurent un éclairage optimal de la place de travail.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
b1.1	Ils préparent les outils, les machines et les équipements nécessaires à la commande. (C3)	b1.1	Ils décrivent les équipements, les outils et les machines usuels ainsi que leurs champs d'application. (C2)	b1.1	Ils utilisent les équipements, les outils et les machines usuels et décrivent leurs champs d'application. (C3)
b1.2	Ils vérifient le bon fonctionnement des outils, des machines et des équipements. (C3)	b1.2	Ils expliquent les directives de la SUVA et d'autres réglementations concernant les équipements, les outils et les machines. (C2)	b1.2	Ils vérifient la fonctionnalité des équipements, des outils et des machines. (C3)
b1.3	En accord avec l'équipe, ils aménagent la place de travail de manière fonctionnelle, de sorte qu'il y ait également suffisamment d'espace de rangement pour les produits réalisés. (C3)	b1.3	Ils expliquent les bases des places de travail ergonomiques, sûres et respectueuses de l'environnement. (C2)	b1.3	Ils aménagent la place de travail de manière ergonomique, sûre et respectueuse de l'environnement. (C3)
b1.4	Avant chaque intervention, ils contrôlent l'intégralité et le bon fonctionnement de leur équipement de protection individuelle (EPI). (C3)	b1.4	Ils décrivent les différents équipements de protection et leur effet protecteur. (C2)	b1.4	Avant chaque intervention, ils vérifient que leur équipement de protection individuelle (EPI) est complet et en bon état. (C3)
b1.5	Ils entretiennent leur équipement de protection individuelle et le remplacent si nécessaire. (C3)	b1.5	Ils expliquent les instructions d'entretien et de maintenance des équipements de protection. (C2)	b1.5	Ils prennent soin de leur équipement de protection individuelle et l'entretiennent si nécessaire. (C3)
b1.6	Ils contrôlent régulièrement la sécurité et le bon fonctionnement des outils et appliquent	b1.6	Ils expliquent les bases des travaux d'entretien et de maintenance des outils. (C2)	b1.6	Ils contrôlent la sécurité et la fonctionnalité des outils. (C3)

	les intervalles de maintenance conformément aux indications du fabricant. (C3)					Ils prennent soin des outils et les entretiennent après usage. (C3)
b1.7	Ils travaillent selon des principes ergonomiques. (C3)		b1.7	Ils expliquent les principes du travail ergonomique. (C2)	b1.7	Ils appliquent les principes du travail ergonomique. (C3)
b1.8	Ils assurent un éclairage optimal de la place de travail. (C3)		b1.8	Ils expliquent les principes d'un éclairage optimal et efficace en énergie. (C2)	b1.8	Ils appliquent les principes d'un éclairage optimal. (C3)
b1.9	Ils mettent en œuvre des mesures de réduction du bruit. (C3)		b1.9	Ils expliquent les principes de la réduction du bruit. (C2)	b1.9	Ils appliquent les principes de la réduction du bruit. (C3)

Compétence opérationnelle b2 : Découper le verre

Les vitriers CFC découpent le verre float d'une épaisseur de 4 à 10 mm ainsi que d'autres types de verre à l'aide des techniques de travail, des outils manuels, des machines et des appareils auxiliaires appropriés. Ils analysent la commande, déterminent les travaux nécessaires et établissent un planning adapté. Ils vérifient que les matériaux utilisés correspondent aux spécifications de la commande et préparent les outils et les équipements nécessaires. Ils veillent à la précision dimensionnelle et à la minimisation des chutes et découpent les verres en ménageant les matériaux. Les chutes et les restes de verre sont recyclés ou éliminés de manière appropriée. Grâce à des contrôles de qualité réguliers, ils réduisent le risque d'erreurs dans les étapes de travail en aval et assurent la communication en fonction de la commande et dans les temps.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
b2.1	Ils analysent la commande et identifient les tâches partielles spécifiques. (C4)	b2.1	Ils utilisent correctement le langage technique. (C3)	b2.1	Ils analysent la commande et identifient les tâches partielles spécifiques. (C4)
b2.2	Ils établissent un planning des tâches et réduisent dans la mesure du possible les charges de travail en aval. (C4)	b2.2	Ils expliquent les bases de la planification temporelle. (C2)	b2.2	Ils mettent en œuvre les principes de base de la planification temporelle. (C3)
b2.3	Ils s'assurent que les matériaux utilisés correspondent exactement aux spécifications de la commande. (C3)	b2.3	Ils décrivent les propriétés et les fonctions des verres et autres matériaux. (C2)	b2.3	Ils choisissent les verres et les matériaux appropriés en fonction de la commande. (C3)
b2.4	Ils déterminent les outils et les équipements nécessaires à la commande. (C3)	b2.4	Ils décrivent les propriétés et les fonctions des outils et des équipements. (C2)	b2.4	Ils préparent les outils et les équipements nécessaires à la commande. (C3)
b2.5	Ils mettent en œuvre des mesures de précision dimensionnelle et de minimisation des chutes lors de la découpe de verres et d'autres matériaux de construction. (C3)	b2.5	Ils expliquent les mesures de précision dimensionnelle et de minimisation des chutes pour les verres et d'autres matériaux de construction. (C2)	b2.5	Ils appliquent les mesures de précision dimensionnelle et de minimisation des chutes pour les verres et autres matériaux de construction. (C3)
b2.6	Ils découpent le verre float d'une épaisseur de 4 mm à 10 mm (E=4 -10 mm), le verre imprimé, le verre feuilleté et les verres spéciaux en économisant les matériaux. (C3)	b2.6	Ils décrivent des techniques de découpe économisant les matériaux pour les verres float, les verres imprimés, les verres feuilletés et les verres spéciaux. (C2)	b2.6	Ils appliquent les techniques de découpe correctes pour les verres float, imprimés, feuilletés et spéciaux. (C3)
b2.7	Ils recyclent ou éliminent correctement les chutes et les restes de verre. (C3)	b2.7	Ils expliquent les mesures à engager pour recycler les restes de verre et les éliminer de manière appropriée. (C2)	b2.7	Ils recyclent ou éliminent correctement les chutes et les matériaux résiduels. (C3)

b2.8	Ils réduisent le risque d'erreurs dans les étapes de travail en aval grâce à des contrôles de qualité réguliers. (C3)		b2.8	Ils décrivent les étapes de prévention des erreurs et expliquent les principes des contrôles de qualité. (C2)		b2.8	Ils mettent en œuvre les mesures de prévention des erreurs ainsi que des contrôles de qualité. (C3)
b2.9	Ils assurent une communication en fonction de la commande et en temps utile. (C3)		b2.9	Ils décrivent les formes de communication pertinentes pour le travail. (C2)		b2.9	Ils communiquent en fonction de la commande et en temps utile. (C3)

Compétence opérationnelle b3 (domaine spécifique Production) : Transformer le verre et d'autres matériaux de construction en éléments de construction

Les vitriers CFC du domaine spécifique Production travaillent le verre et d'autres matériaux de construction et fabriquent des éléments de construction exigeants en utilisant différentes techniques. Pour ce faire, ils déterminent les éléments de construction à fabriquer dans le cadre d'une commande et leurs exigences, ainsi que les parties prenantes dans l'entreprise. Ils planifient la production des éléments de construction avec les matériaux et les procédés de fabrication corrects. Ils découpent le verre float et les verres spéciaux d'une épaisseur inférieure à 4 mm et supérieure à 10 mm avec précision et en économisant les matériaux. Ils transforment le verre et d'autres matériaux en éléments de construction à l'aide d'outils manuels, de petites machines et d'installations commandées par ordinateur (CNC). Ils assemblent les éléments en verre en objets en verre au moyen de colles et de produits d'étanchéité. Les écarts dans le processus de travail sont documentés et immédiatement communiqués au service compétent.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise (Domaine spécifique Production)	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle (pour les deux domaines spécifiques)	N°	Objectifs évaluateurs CIE (Domaine spécifique Production)
b3.1	Dans le cadre de la commande, ils identifient et documentent les éléments de construction à fabriquer, leurs exigences ainsi que les parties prenantes dans l'entreprise. (C4)	b3.1	Ils documentent les principes de base des matériaux, tels que <ul style="list-style-type: none"> - Désignation - Propriétés - Production - Traitement - Utilisation. (C2) Ils désignent correctement les éléments de construction. (C1)	b3.1	Ils identifient les éléments de construction à fabriquer et leurs exigences dans le cadre de la commande. (C4)
b3.2	Ils planifient la fabrication des éléments de construction en tenant compte des matériaux et des procédés de fabrication corrects. (C3)	b3.2	Ils décrivent les bases de la planification adaptée aux matériaux et aux procédés. (C2)	b3.2	Ils mettent en œuvre les principes de base de la planification adaptée aux matériaux et aux procédés en fonction de la commande. (C3)
b3.3	Ils appliquent correctement les techniques de découpe pour le verre float d'une épaisseur inférieure à 4 mm et supérieure à 10 mm ainsi que pour les verres spéciaux, tout en économisant les matériaux. (C3)	b3.3	Ils décrivent les techniques de découpe pour le verre float d'une épaisseur inférieure à 4mm et supérieure à 10mm ainsi que pour les verres spéciaux. (C2)	b3.3	Ils appliquent correctement les techniques de découpe pour le verre float d'une épaisseur inférieure à 4 mm et supérieure à 10 mm ainsi que pour les verres spéciaux, tout en économisant les matériaux. (C3)

b3.4	<p>Ils transforment le verre et d'autres matériaux en éléments de construction en utilisant les procédés de traitement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Meulage et polissage de bords droits et courbes ; – Façonnage d'encoches ; – Perçage de trous <p>avec des outils manuels, des petites machines et des installations commandées par ordinateur (CNC). (C3)</p>		b3.4	<p>Ils expliquent les différents procédés de transformation du verre et d'autres matériaux de construction. (C2)</p>		b3.4	<p>Ils transforment le verre et d'autres matériaux en éléments de construction en utilisant les procédés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Meulage et polissage de bords droits et courbes ; – Fraisage d'encoches ; – Perçage de trous <p>avec des outils manuels, des petites machines et des installations commandées par ordinateur (CNC). (C3)</p>
b3.5	<p>Ils assemblent les éléments en verre au moyen de colles et de produits d'étanchéité pour en faire des objets en verre. (C3)</p>		b3.5	<p>Ils expliquent les bases des matériaux de collage et d'étanchéité. (C2)</p>		b3.5	<p>Ils assemblent les éléments en verre au moyen de colles et de produits d'étanchéité pour en faire des objets en verre. (C3)</p>
b3.6	<p>Ils documentent les écarts et les communiquent directement au service compétent. (C2)</p>		b3.6			b3.6	

Compétence opérationnelle b4 (domaine spécifique Production) : Traiter les surfaces en verre

Les vitriers CFC du domaine spécifique Production traitent les surfaces en verre. Pour ce faire, ils déterminent les étapes de travail à effectuer et les planifient soigneusement. Ils préparent les éléments de construction pour le traitement des surfaces et appliquent différents procédés lors de la mise en œuvre. Ils veillent à la sécurité au travail, en particulier là où des produits chimiques sont utilisés. Ils exécutent correctement les travaux en aval, tels que le meulage intermédiaire et le durcissement, et soumettent finalement les surfaces traitées à un contrôle de qualité.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise (Domaine spécifique Production)	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle (pour les deux domaines spécifiques)	N°	Objectifs évaluateurs CIE (Domaine spécifique Production)
b4.1	Ils identifient les étapes de travail pour le traitement des surfaces en fonction de la commande. (C3)	b4.1	Ils expliquent les procédés déterminants du traitement des surfaces. (C2)	b4.1	Ils identifient les étapes de travail pour le traitement des surfaces en fonction de la commande. (C3)
b4.2	Ils préparent les éléments de construction pour le traitement des surfaces. (C3)	b4.2	Ils décrivent les différentes étapes de travail pour le traitement des surfaces. (C2)	b4.2	Ils préparent les surfaces en verre pour le traitement. (C3)
b4.3	Ils traitent les surfaces moyennant les procédés suivants : le sablage, la pose de films et le revêtement avec de la peinture. (C3)	b4.3		b4.3	Ils appliquent des procédés de traitement des surfaces, tels que le sablage, la pose de films et le revêtement avec de la peinture. (C3)
b4.4	Ils mettent en œuvre les mesures de sécurité au travail et de sécurité environnementale (en particulier lors de l'utilisation de produits chimiques) lors du traitement des surfaces. (C3)	b4.4	Ils expliquent les mesures de sécurité au travail et de sécurité environnementale lors du traitement des surfaces. (C2)	b4.4	Ils appliquent des étapes de mesures de sécurité au travail et de sécurité environnementale lors du traitement des surfaces. (C3)
b4.5	Ils mettent en œuvre correctement les étapes de travail en aval, telles que le meulage intermédiaire, le séchage et le durcissement. (C3)	b4.5		b4.5	Ils appliquent correctement les étapes de travail en aval, telles que le meulage intermédiaire, le séchage et le durcissement. (C3)
b4.6	Ils contrôlent la qualité des surfaces traitées. (C3)	b4.6	Ils décrivent les exigences de qualité pour les surfaces traitées. (C2)	b4.6	Ils contrôlent la qualité des surfaces traitées. (C3)

Compétence opérationnelle b5 : Préparer les applications en verre en vue de la pose

Les vitriers CFC préfabriquent les applications en verre en vue de la pose. Ils préparent les surfaces de travail et mettent les outils et les matériaux en place. Avant le préassemblage, ils contrôlent la qualité et la précision dimensionnelle de tous les éléments de construction. Ils ajustent la construction de base et déterminent les dimensions des jeux. Les vitriers CFC collent les éléments de construction préassemblés en application en verre. Ils assemblent la construction de base avec des ferrures et des serrures, la nettoie et la rendent transportable.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
b5.1	Ils préparent les surfaces de travail et préparent les outils et les matériaux. (C3)	b5.1		b5.1	Ils préparent les surfaces de travail, les outils et les matériaux. (C3)
b5.2	Ils contrôlent la qualité et la précision dimensionnelle des éléments préfabriqués. (C3)	b5.2	Ils expliquent les mesures d'assurance qualité pour les éléments préfabriqués. (C3)	b5.2	Ils contrôlent la qualité et la précision dimensionnelle des éléments préfabriqués. (C3)
b5.3	Ils assemblent la construction de base avec les ferrures et les serrures nécessaires. (C3)	b5.3	Ils décrivent les différents groupes et types de composants tels que les ferrures, les serrures, etc. et leur fonctionnement. (C2)	b5.3	Ils assemblent la construction de base avec les ferrures et les serrures nécessaires. (C3)
b5.4	Ils ajustent la construction de base et déterminent les dimensions des jeux. (C3)	b5.4	Ils décrivent les règles du préassemblage des applications en verre. (C2)	b5.4	Ils assemblent la construction de base et déterminent les dimensions des jeux. (C3)
b5.5	Ils utilisent différentes colles, telles que le silicone et les colles UV, conformément aux instructions du fabricant. (C3) Ils collent les éléments de construction préfabriqués pour les applications en verre. (C3)	b5.5	Ils nomment les principales colles et décrivent leurs domaines d'utilisation et leur application. (C2)	b5.5	Ils appliquent différentes colles, telles que le silicone et les colles UV, conformément aux instructions du fabricant. (C3) Ils collent les éléments de construction préfabriqués en application en verre. (C3)
b5.6	Ils nettoient les applications en verre des résidus de colle. (C3)	b5.6	Ils décrivent la procédure de nettoyage du verre. (C3)	b5.6	Ils nettoient les applications en verre des résidus de colle. (C3)
b5.7	Ils rendent les applications en verre transportable. (C3)	b5.7	Ils expliquent les règles et les mesures à engager pour le transport des applications en verre. (C3)	b5.7	Ils rendent les applications en verre transportable. (C3)

Compétence opérationnelle b6 : Entretenir les installations, les machines et les outils pour les travaux de construction en verre

Les vitriers CFC procèdent aux travaux d'entretien des outils et des machines. Ils contrôlent l'usure, les dommages ou les dysfonctionnements. Ils déterminent les manques de sécurité, les besoins spécifiques d'entretien et documentent les résultats. Ils décident s'ils doivent être réparés ou remplacés. Après les travaux d'entretien, ils remettent les outils et les machines en état opérationnel en les ajustant et en les calibrant. Enfin, ils documentent les travaux d'entretien qu'ils ont effectués et planifient les répétitions nécessaires.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
b6.1	Ils contrôlent l'usure, les dommages ou les dysfonctionnements des outils, des machines et des installations conformément aux directives (internes à l'entreprise et du fabricant). (C4)		b6.1			b6.1	Ils contrôlent l'usure, les dommages ou les dysfonctionnements des outils, des machines et des installations conformément aux instructions. (C4)
b6.2	Ils documentent les résultats des contrôles et identifient les manques de sécurité et les besoins d'entretien. (C3)		b6.2	Ils expliquent les bases de la sécurité et de l'entretien des outils, des machines et des installations. (C3)		b6.2	Ils identifient les manques de sécurité et les besoins d'entretien des outils, des machines et des installations et les signalent à la personne compétente. (C4)
b6.3	Ils entretiennent les outils et les machines conformément aux instructions et décident des réparations et des remplacements. (C3)		b6.3			b6.3	Ils entretiennent les outils et les machines conformément aux instructions. (C3)
b6.4	Ils remettent les outils et les machines en état opérationnel en les ajustant et en les calibrant. (C3)		b6.4			b6.4	Ils remettent les outils et les machines en état opérationnel. (C3)
b6.5	Ils documentent les travaux d'entretien et planifient les répétitions nécessaires. (C2)		b6.5	Ils tiennent correctement un protocole d'entretien. (C3)		b6.5	Ils documentent les travaux d'entretien qu'ils ont effectués. (C2)

4.3 Domaine de compétences opérationnelles c : Pose des applications en verre

Compétence opérationnelle c1 (domaine spécifique Pose) : Transporter sur le chantier les applications en verre préfabriquées et le matériel de pose

Les vitriers CFC du domaine spécifique Pose sont les spécialistes des transports exigeants des applications en verre et du matériel de pose. Après avoir analysé la commande, ils planifient le transport des applications en verre préfabriquées et des ressources nécessaires vers le chantier. Ils optimisent l'approvisionnement en matériel auxiliaire et choisissent les agrès et les moyens d'emballage adaptés au transport et au lieu de pose. Les vitriers CFC emballent les applications en verre et le matériel de pose en économisant les matériaux, conformément aux directives de la SUVA et de la loi sur la circulation routière (LCR). Ils chargent les applications en verre préassemblées et tout autre matériel en tenant compte de la sécurité au travail et déterminent le temps nécessaire sur un itinéraire écologique. Au lieu de destination, ils déchargent et sécurisent le chargement et documentent le transport effectué en temps utile et en intégralité.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise (Domaine spécifique Pose)	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle (pour les deux domaines spécifiques)	N°	Objectifs évaluateurs CIE (Domaine spécifique Pose)
c1.1	Ils analysent la commande et planifient le transport des applications en verre préfabriquées et des outils, des machines et du matériel auxiliaire nécessaire vers le chantier. (C4)	c1.1	Ils décrivent les bases de la planification du transport des applications en verre vers le chantier. (C2)	c1.1	Ils analysent la commande pour les applications en verre préfabriquées et planifient les étapes de travail suivantes. (C4)
c1.2	Ils optimisent l'approvisionnement en matériel auxiliaire en tenant compte du stock de l'entreprise. (C3)	c1.2		c1.2	
c1.3	Ils choisissent les agrès et les moyens d'emballage appropriés pour le transport en tenant compte du lieu de pose. (C3)	c1.3	Ils décrivent les agrès et les moyens d'emballage nécessaires aux transports du verre et aux chantiers. (C2)	c1.3	Ils utilisent les agrès et les moyens d'emballage appropriés pour le transport des applications en verre. (C3)
c1.4	Ils emballent les applications en verre et le matériel de pose en économisant les matériaux et en respectant les directives pertinentes (SUVA, LCR). (C3)	c1.4	Ils expliquent les bases de l'emballage et du transport des applications en verre et leurs prescriptions légales (SUVA, LCR). (C3)	c1.4	Ils emballent les applications en verre et le matériel de pose en économisant les matériaux et en respectant les directives pertinentes (SUVA, LCR). (C3)
c1.5	Ils chargent les applications en verre en tenant compte de la sécurité au travail. (C3)	c1.5		c1.5	
c1.6	Ils déterminent le temps nécessaire pour le transport sur l'itinéraire le plus écologique. (C3)	c1.6	Ils décrivent différentes méthodes de choix d'itinéraires efficaces. (C2)	c1.6	

c1.7	Ils déchargent et sécurisent les applications en verre au lieu de destination. (C3)		c1.7	Ils expliquent les critères pour le déchargement et le stockage sûrs des applications en verre sur les chantiers. (C3)		c1.7	Ils déchargent et stockent le verre de manière sûre et professionnelle. (C3)
c1.8	Ils documentent le transport des applications en verre intégralement et en temps utile. (C2)		c1.8	Ils décrivent les méthodes de documentation des transports. (C2)		c1.8	

Compétence opérationnelle c2 (domaine spécifique Pose) : Assembler et poser les applications en verre

Les vitriers CFC du domaine spécifique Pose sont les professionnels de la pose de la branche du verre. Ils planifient les installations de chantier nécessaires en fonction de la commande et informent les tiers à temps des besoins spécifiques à la commande. Ils s'informent sur place des instructions et des mesures de sécurité en vigueur. Ils contrôlent si leur équipement de protection individuelle (EPI) est complet et en bon état. Ils sécurisent la place de travail avec les moyens auxiliaires nécessaires, surveillent et contrôlent les mesures de sécurité et veillent à remédier immédiatement à tout manquement. Ils assurent la coordination des travaux avec les autres corps de métier et garantissent un déroulement conforme aux règles de l'art. Les vitriers CFC préparent tous les éléments préfabriqués à l'aide des documents du projet et comparent la précision dimensionnelle des éléments de construction préfabriqués avec la situation sur le chantier. Ils assemblent tous les éléments et composants préfabriqués, vérifient le positionnement correct et la fonctionnalité de la construction et terminent la pose par d'éventuels travaux de jointoiement. Ils nettoient les applications en verre et la place de travail et procèdent à un contrôle final. Pour conclure, ils démontrent au client le fonctionnement des applications en verre à l'aide du mode d'emploi, effectuent la première réception et font signer les bons de livraison.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise (Domaine spécifique Pose)	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle (pour les deux domaines spécifiques)	N°	Objectifs évaluateurs CIE (Domaine spécifique Pose)
c2.1	Ils planifient l'installation du chantier spécifique à la commande et annoncent à temps les éventuels besoins à des tiers. (C3)	c2.1		c2.1	Ils planifient les équipements nécessaires à la commande et annoncent les éventuels besoins à temps à des tiers. (C3)
c2.2	Ils s'informent des instructions et des mesures de sécurité en vigueur sur place (premiers secours, lieux de rassemblement, etc.). (C3) Ils contrôlent l'intégralité et le bon fonctionnement de leur équipement de protection individuelle (EPI). (C3) Ils veillent à sécuriser la place de travail (barrières, panneaux d'avertissement et éclairage). (C3) Ils surveillent et contrôlent les mesures de sécurité et veillent à remédier immédiatement à tout manquement. (C4)	c2.2	Ils expliquent les prescriptions et mesures de sécurité en vigueur sur les chantiers, telles que les premiers secours, les lieux de rassemblement, etc. (C2) Ils décrivent les différents équipements de protection et leur effet protecteur. (C2)	c2.2	Ils s'informent des instructions et des mesures de sécurité en vigueur sur place (premiers secours, lieux de rassemblement, etc.). (C3) Ils contrôlent l'intégralité et le bon fonctionnement de leur équipement de protection individuelle (EPI). (C3) Ils surveillent et contrôlent les mesures de sécurité et veillent à remédier à tout manquement. (C4)
c2.3	Ils assurent la coordination des travaux avec les autres corps de métier et garantissent un déroulement conforme aux règles de l'art. (C3)	c2.3	Ils nomment les acteurs impliqués dans les projets de construction en verre. (C1) Ils formulent les questions de compréhension appropriées. (C2)	c2.3	

			Ils utilisent les moyens de communication appropriés. (C3)		
c2.4	Ils préparent tous les éléments préfabriqués à l'aide des documents du projet. (C3)	c2.4		c2.4	Ils préparent tous les éléments préfabriqués à l'aide des documents du projet. (C3)
c2.5	<p>Ils comparent la précision dimensionnelle des éléments de construction préfabriqués avec la situation du chantier. (C3)</p> <p>Ils assemblent tous les éléments et composants préfabriqués. (C3)</p> <p>Ils vérifient le positionnement correct et la fonctionnalité de la construction. (C3)</p> <p>Ils terminent la pose par d'éventuels travaux de jointoiment. (C3)</p> <p>Ils nettoient les applications en verre et la place de travail. (C2)</p> <p>Ils effectuent un contrôle final des travaux de pose. (C3)</p>	c2.5	Ils expliquent les bases de l'assemblage, de la pose, ainsi que du contrôle de fonctionnement et final. (C2)	c2.5	<p>Ils comparent la précision dimensionnelle des éléments de construction préfabriqués avec les directives. (C3)</p> <p>Ils assemblent tous les éléments et composants préfabriqués. (C3)</p> <p>Ils vérifient le positionnement correct et la fonctionnalité de la construction. (C3)</p> <p>Ils terminent la pose par les travaux de jointoiment. (C3)</p> <p>Ils nettoient les applications de verre et la place de travail. (C3)</p> <p>Ils effectuent un contrôle final des travaux de pose. (C3)</p>
c2.6	<p>Ils démontrent au client le fonctionnement des applications en verre à l'aide du mode d'emploi. (C2)</p> <p>Ils effectuent la réception initiale des travaux et font signer les bons de livraison. (C3)</p>	c2.6	Ils préparent la remise au client à l'aide de documents. (C3)	c2.6	

4.4 Domaine de compétences opérationnelles d : Entretien et réparation des applications en verre

Compétence opérationnelle d1 : Entretenir les applications en verre

Les vitriers CFC sont des spécialistes de l'entretien des applications en verre. Ils les contrôlent, déterminent et documentent les besoins d'entretien. Ils ajustent les applications en verre, les lubrifient et les nettoient. Ils contrôlent le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, documentent les travaux d'entretien qu'ils ont effectués et intègrent les informations obtenues dans les plans d'entretien existants.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
d1.1	Ils contrôlent les applications en verre et identifient et documentent les besoins d'entretien. (C3)	d1.1	Ils expliquent les bases de l'entretien des applications en verre. (C2)	d1.1	
d1.2	Ils ajustent, lubrifient et nettoient les applications en verre. (C3)	d1.2		d1.2	Ils ajustent, lubrifient et nettoient les applications en verre. (C3)
d1.3	Ils vérifient le bon fonctionnement des éventuels dispositifs de sécurité. (C3)	d1.3	Ils expliquent les bases de la sécurité sur les chantiers. (C2)	d1.3	Ils contrôlent le fonctionnement des dispositifs de sécurité. (C3)
d1.4	Ils documentent les travaux de maintenance et intègrent les informations dans les plans d'entretien existants. (C2)	d1.4	Ils élaborent les plans d'entretien pour les applications du verre. (C2)	d1.4	

Compétence opérationnelle d2 : Evaluer les dommages causés aux applications en verre et proposer les mesures de réparation

Les vitriers CFC sont des spécialistes de l'évaluation des dommages causés aux applications en verre. Ils vérifient soigneusement si celles-ci sont endommagées et analysent le type, l'étendue et la cause du dommage. Ils élaborent des solutions appropriées pour la réparation des applications en verre et proposent au maître d'ouvrage des mesures adéquates et durables.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise		N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle		N°	Objectifs évaluateurs CIE
d2.1	Ils contrôlent la présence de dommages sur les applications en verre. (C3)		d2.1	Ils expliquent les étapes de l'analyse des dommages. (C2) Ils décrivent et distinguent différents types de dommages et de défauts sur les applications en verre. (C2) Ils nomment des phénomènes physiques liés aux applications en verre. (C1)		d2.1	Ils contrôlent la présence de dommages sur les applications en verre. (C3)
d2.2	Ils analysent le type, l'étendue et la cause du dommage. (C4)		d2.2	Ils documentent de différentes manières les résultats de l'analyse. (C3)		d2.2	Ils analysent le type, l'étendue et la cause du dommage. (C4)
d2.3	Ils élaborent des solutions appropriées pour la réparation des applications en verre. (C3)		d2.3	Ils expliquent la procédure à suivre lors d'une réparation. (C2)		d2.3	Ils élaborent des solutions appropriées pour la réparation des applications en verre. (C3)
d2.4	Ils proposent des mesures appropriées au maître d'ouvrage. (C3)		d2.4	Ils communiquent de manière adaptée à la situation et au destinataire. (C3)		d2.4	

Compétence opérationnelle d3 : Réparer les applications en verre

Les vitriers CFC sont des spécialistes de la réparation des applications en verre. Ils planifient soigneusement le déroulement de la réparation. Ils préparent les matériaux et les outils nécessaires à cet effet et s'assurent que les ressources requises pour la réparation sont disponibles. Ils préparent la place de travail en veillant particulièrement à la sécurité au travail. Ils effectuent la réparation en ménageant les ressources et contrôlent le bon fonctionnement des applications en verre. Enfin, ils documentent les travaux pour l'entreprise et le maître d'ouvrage et analysent de manière critique les travaux de réparation.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
d3.1	Ils planifient le déroulement de la réparation. (C3)	d3.1	Ils décrivent la procédure et les ressources nécessaires à la réparation des applications en verre. (C2)	d3.1	Ils planifient le déroulement de la réparation. (C3)
d3.2	Ils préparent le matériel et les outils nécessaires à cet effet. (C3) Ils s'assurent que les ressources nécessaires à la réparation sont disponibles. (C3)	d3.2		d3.2	Ils préparent le matériel et les outils nécessaires à cet effet. (C3) Ils s'assurent que les ressources nécessaires à la réparation sont disponibles. (C3)
d3.3	Ils préparent la place de travail en tenant compte de la sécurité au travail. (C3)	d3.3	Ils expliquent les bases de la sécurité au travail lors de travaux de réparation. (C2)	d3.3	Ils préparent la place de travail en tenant compte de la sécurité au travail. (C3)
d3.4	Ils effectuent la réparation en ménageant les ressources. (C3)	d3.4	Ils expliquent les bases d'une méthode de travail respectueuse des ressources. (C2)	d3.4	Ils effectuent la réparation en ménageant les ressources. (C3)
d3.5	Ils contrôlent le bon fonctionnement des applications en verre. (C3)	d3.5		d3.5	Ils contrôlent le bon fonctionnement des applications en verre. (C3)
d3.6	Ils documentent les travaux pour l'entreprise et le maître d'ouvrage. (C2)	d3.6	Ils expliquent les procédures de documentation des travaux de réparation. (C2)		
d3.7	Ils analysent les travaux de réparation de manière critique. (C4) Ils discutent des enseignements qu'ils en tirent avec le service compétent. (C2)	d3.7		d3.7	Ils analysent les travaux de réparation de manière critique. (C4) Ils discutent des enseignements qu'ils en tirent avec la personne responsable. (C2)

4.5 Domaine de compétences opérationnelles e : Gestion du verre et d'autres matériaux

Compétence opérationnelle e1 : Etablir des listes de commande pour le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose

Les vitriers CFC établissent des listes de commande pour le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose. Ils vérifient l'exactitude des listes du matériel associées aux commandes et comparent les listes du matériel avec l'état des stocks. Ils préparent une commande pour le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose manquants.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
e1.1	Ils vérifient l'exactitude des listes du matériel associées aux commandes. (C3)	e1.1	Ils établissent des listes du matériel complètes et correctes. (C3)	e1.1	Ils contrôlent l'exactitude des listes du matériel. (C3)
e1.2	Ils comparent les listes du matériel avec l'état des stocks. (C3)	e1.2		e1.2	Ils comparent les listes du matériel avec l'état des stocks. (C3)
e1.3	Ils préparent une commande pour le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose manquants. (C3)	e1.3	Ils préparent une commande complète et correcte pour les applications en verre. (C3)	e1.3	Ils signalent le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose manquants à la personne compétente. (C2)

Compétence opérationnelle e2 : Contrôler le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose lors de la livraison puis les entreposer

La gestion du matériel est essentielle pour un traitement efficace des commandes. Les vitriers CFC procèdent aux contrôles à la livraison et stockent la marchandise livrée. Ils vérifient la conformité des bons de livraison et les transmettent à des fins de suivi. Ils contrôlent la qualité et la quantité de la marchandise réceptionnée et déballée et communiquent rapidement les défauts au service compétent. Ils affectent les marchandises livrées à un emplacement de stockage approprié et les entreposent à l'aide des moyens auxiliaires adaptés. Ils actualisent en permanence les données de stockage et font suivre les bons de livraison, les procès-verbaux de contrôle et d'autres informations. Les vitriers CFC organisent le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose destinés aux commandes et préparent le matériel pour le transport. Ensuite ils signalent la disponibilité pour la pose au service compétent.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
e2.1	Ils vérifient la conformité des bulletins de livraison à la livraison. (C3) Ils transmettent les bulletins de livraison à des fins de suivi. (C2)	e2.1	Ils expliquent les bases de la gestion du matériel et des stocks ainsi que de l'assurance qualité. (C2)	e2.1	
e2.2	Ils contrôlent la qualité et la quantité des marchandises réceptionnées et déballées. (C3) Ils communiquent les défauts au service compétent. (C2)	e2.2		e2.2	Ils contrôlent la qualité et la quantité des marchandises réceptionnées et déballées. (C3) Ils communiquent les défauts à la personne compétente. (C2)
e2.3	Ils assignent la marchandise livrée à un emplacement de stockage approprié. (C3) Ils entreposent la marchandise livrée à l'aide des moyens auxiliaires adaptés. (C3) Ils mettent à jour les données de stockage. (C2)	e2.3		e2.3	Ils entreposent la marchandise livrée à l'aide des moyens auxiliaires adaptés. (C3)
e2.4	Ils transmettent les bons de livraison, les procès-verbaux de contrôle et d'autres informations pertinentes au service compétent. (C2)	e2.4		e2.4	Ils transmettent les bons de livraison et d'autres informations pertinentes à la personne compétente. (C2)
e2.5	Ils préparent, rassemblent, préassemblent et organisent le verre, les autres matériaux de construction ainsi que le matériel de pose destinés aux commandes. (C3)	e2.5		e2.5	Ils préparent le verre, les autres matériaux de construction et le matériel de pose. (C3) Ils préparent le matériel mis à disposition pour le transport. (C3)

	<p>Ils préparent le matériel préparé pour le transport. (C3)</p> <p>Ils signalent la disponibilité pour la pose au service compétent. (C2)</p>					<p>Ils signalent la disponibilité pour la pose à la personne compétente. (C2)</p>
--	--	--	--	--	--	---

Compétence opérationnelle e3 : Gérer les stocks de verre, des autres matériaux de construction et du matériel de pose

Les vitriers CFC entretiennent les stocks de verre, des autres matériaux de construction et du matériel de pose. Ils surveillent périodiquement les stocks ainsi que les dates de péremption des matières auxiliaires selon le principe *"First in - first out"*. Ils effectuent un inventaire sur instruction. Ils gèrent les données de stockage dans le système propre à l'entreprise et assurent le flux d'informations. Ils optimisent en permanence le rangement du stock, traitent et exécutent les retours. Ils trient les matériaux et décident de leur réutilisation ou de leur élimination. Ils stockent le matériel retourné et éliminent le verre, les autres matériaux de construction, le matériel de pose et les matières auxiliaires de manière appropriée.

N°	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	N°	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	N°	Objectifs évaluateurs CIE
e3.1	Ils surveillent périodiquement les stocks et les dates de péremption des matières auxiliaires selon le principe <i>First in - first out</i> . (C3) Ils effectuent un inventaire sur instruction. (C3) Ils gèrent les données de stockage dans le système propre à l'entreprise et assurent le flux d'informations. (C2)	e3.1	Ils expliquent les bases et les instruments de la gestion des matériaux et des stocks ainsi que de l'assurance qualité. (C2) Ils décrivent le but et la procédure de l'inventaire. (C2)	e3.1	Ils utilisent les matières auxiliaires selon le principe <i>"First in - first out"</i> . (C3) Ils effectuent un inventaire sur instruction. (C3)
e3.2	Ils optimisent en permanence le rangement du stock. (C3)	e3.2		e3.2	Ils appliquent les étapes d'optimisation du rangement du stock. (C3)
e3.3	Ils traitent et exécutent les retours. (C3)	e3.3	Ils expliquent la procédure à suivre pour les retours de marchandises. (C2)	e3.3	
e3.4	Ils trient les matériaux et décident de leur réutilisation ou de leur élimination. (C3) Ils stockent le matériel retourné. (C3) Ils éliminent le verre, les autres matériaux et les matières auxiliaires de manière appropriée. (C3)	e3.4	Ils décrivent les principes et la procédure d'une gestion sûre et écologique du matériel. (C2)	e3.4	Ils trient les matériaux selon des critères de sécurité et d'écologie. (C3) Ils remettent le verre, les autres matériaux et les matières auxiliaires en stock ou les éliminent de manière appropriée. (C3)

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 20 juin 2026 sur la formation professionnelle initiale de vitrière CFC / vitrier CFC.

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Schlieren, le 18 juin 2026

Association Suisse du Verre Plat (ASVP)

Le président

Le directeur

Pascal Abt

Daniel Zurkirchen

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 20 juin 202

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1:**Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité**

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de vitrière CFC/vitrier CFC	<p><i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z)</p> <p><i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)</p>
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de vitrière CFC/vitrier CFC	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Dossier de formation	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Programme de formation pour les cours interentreprises	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch
Formulaire des notes	Centre suisse de services Formation professionnelle – CSFO – Centre suisse de services
Liste des professions apparentées	Association Suisse du Verre Plat (ASVP) http://www.sfv-asvp.ch

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail du 28 septembre 2007 (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation et à la sécurité des jeunes ainsi qu'à leur développement psychique et physique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper les personnes en formation de vitrière CFC / vitrier CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état : 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travaux dangereux (désignation selon ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3a	Contraintes physiques a) La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans.
3c	Contraintes physiques c) Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour : 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4c	Influences physiques c) les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX,8h de 85 dB(A)
4d	Influences physiques d) Les travaux avec des outils vibrants ou à percussion avec une exposition aux vibrations main-bras A(8) supérieure à 2,5 m/s ²
4g	Influences physiques g) Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz.
4h	Influences physiques h) Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à : 2. des rayons ultraviolets d'une longueur d'onde de 315 et 400 nm (lumière UVA), en particulier lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc ou de l'exposition prolongée au soleil.
5a	Agents chimiques impliquant des dangers physiques a) Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : 2. gaz inflammables H220 3. aérosols inflammables : H222, 4. liquides inflammables : H225,
6a	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques a) Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, : 4. Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée : H372, H373, 5. Sensibilisation respiratoires : H334, 6. Sensibilisation cutanée : H317, 7. Cancérogénicité : H350, H351,

Déroptions à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état : 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travaux dangereux (désignation selon ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
	8. Mutagénicité sur des cellules germinales : H341, 9. Toxicité pour la reproduction : H360FD, H361fd;
6b	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi : 2. d'objets libérant des substances ou des préparations présentant une des propriétés mentionnées à la lettre a
8a	Outils de travail dangereux a) Les outils de travail en mouvement ci-après : 1. Chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage, 2. Grues au sens de l'ordonnances du 27 septembre 1999 sur les grues, 9. Ponts mobiles
8b	Outils de travail dangereux a) Les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
10a	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel a) Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur
10c	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel c) Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans des zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compé- tences opérationnelles)	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
		Ar- ticle(s) ⁴		Formation			Instruction des per- sonnes en forma- tion	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui du- rant les CI	Appui de l'EP		Perma- nente	Fréquente	Occasion- nelle ⁵
Levage, port et déplacement ré- pétés en série de lourdes charges (plaques, cadres, com- posants, moyens accessoires, etc.)	• Surcharge de l'appareil locomoteur	3a	• Organiser le déroulement du travail de manière ergonomique • Appliquer les techniques de levage correctes • Utiliser les moyens auxiliaires/aides de transport • Éviter les charges qui dépassent les capacités physiques	1 ^e -2 ^e AA	CI1 CI2	1 ^e AA	Instruction et appli- cation en pratique	1 ^e AA	2 ^e AA	3 ^e AA
Travaux en position courbée ou à genoux, à hauteur d'épaule	• Postures forcées et pos- tures et mouvements corporels défavorables	3c	• Prévoir un changement d'activités • Respecter les pauses de récupération Suva AM 44018.f « Soulever et porter correctement une charge »							

³ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'Orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁴ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasionnelle ⁵
			Suva LC 67199.f « Alléger la charge » Suva IS 88213.d « Savoir comment choisir et utiliser les genouillères appropriées » Suva brève instruction 88315.f et 88316.f « Porter futé » CFST EI 6245.f « Manutention de charges » Commentaire de l'ordonnance 3 sur la loi sur le travail « Commentaire à l'art. 25, alinéa 2 »							
Coller avec des collages UV	<ul style="list-style-type: none"> Coup de soleil ou flash de soudeur temporaire À long terme cancer de la peau ou cataracte 	4h2	<ul style="list-style-type: none"> Observer les modes d'emploi des machines Porter l'EPI approprié Suva LC 67182.f « Mesures de protection pour des installations à émission d'UV »	1 ^e -2 ^e AA	CI3 CI4 CI7	2 ^e AA	Instruction et application en pratique	1 ^e AA	2 ^e AA	3 ^e AA
Travail à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> Lésions de la peau et des yeux dues au taux d'UV du rayonnement solaire 	4h2	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser/appliquer des protections solaires (couvre-chefs avec protection de la nuque, t-shirt à courtes manches, lunettes solaires et crème solaire (indice de protection au min. 30), (l'ombre a toujours la priorité) Suva DC 88304.f « Rayonnement solaire : connaissez-vous les risques ? » Suva LC 67135.f « Travailler à l'extérieur au soleil et sous la chaleur »	1 ^e AA	1 ^e AA	1 ^e AA	Instruction sur les lieux, montrer le bon exemples	1 ^e AA	2 ^e AA	3 ^e AA
Manipulation de matières dangereuses, telles que p.ex. des colles/mastics, produits de traitement de surfaces, nettoyeurs, silicone, colles UV et autres	<ul style="list-style-type: none"> Irritations cutanées, brûlures chimiques Allergies, eczémas Irritation des voies respiratoires Irritation des muqueuses Danger de suffocation Lésions oculaires (éclaboussures) Risque d'incendie et d'explosion 	5a 6a	<ul style="list-style-type: none"> Identification des catégories de danger des produits chimiques et des voies d'exposition à la place de travail (oral, cutané et inhalation) Obligation et responsabilité de la personne en formation en matière de sécurité et de protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité de tiers) Savoir comment un équipement de protection individuel approprié (p.ex. des gants, le masque, les lunettes) est choisi et utilisé Connaissance de la responsabilité de l'employeur et de la propre responsabilité de l'employé dans le cadre de l'obligation de diligence lors de la manipulation de produits chimiques. Phrases H/P, symboles de danger Observer les indications dans les fiches de données de sécurité et sur les étiquettes Protection cutanée 	1 ^e -3 ^e AA	1 ^e -3 ^e AA	1 ^e -2 ^e AA	Instruction et application en pratique	1 ^e -2 ^e AA	3 ^e AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasionnelle ⁵
			<p>Suva BR 11030.f « Pour bien se protéger, il faut connaître les substances dangereuses »</p> <p>Suva AM 44013.f « Produits chimiques pour la construction. Tout sauf inoffensifs. »</p> <p>www.cheminfo.ch</p> <p>Suva CL 67204.d « Produits chimiques dangereux pour la santé »</p> <p>Suva CL 67063.f « Résines réactives »</p> <p>Suva FI 66113.f « Masques de protection respiratoire contre les poussières – Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation »</p> <p>Suva CL 67035.f « Protection de la peau au travail »</p> <p>Suva filme « Napo dans « Protégez votre peau »</p> <p>Suva DP 84033.f « Trois conseils pour mieux se protéger les mains »</p> <p>SECO BR 710.245.f « Protection de la santé pour l'utilisation de produits chimiques en entreprise »</p> <p>www.chematwork.ch</p> <p>www.suva.ch/cmr</p>							
Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante (p.ex. élimination de mastic de fenêtre)	<ul style="list-style-type: none"> Inhalation de poussière d'amiante 	6b	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits/matériaux contenant de l'amiante Dire STOP si l'absence d'amiante n'est pas claire Port de l'EPI contre l'amiante <p>Suva BD 84080.f « Six règles vitales relatives à la protection contre l'amiante »</p> <p>Suva vidéo/MP4 « Attention amiante – les pros se protègent »</p> <p>Suva 88327.f « Retrait de matériaux amiantés – Vue d'ensemble des mesures »</p> <p>Suva BR 84043.f « Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés »</p> <p>Suva fiche d'information 33039.f « Mastic de fenêtre amianté 1 : Vue d'ensemble »</p> <p>Suva fiche d'information 33040.f « Mastic de fenêtre amianté 2 : Retrait au ciseau à bois ou à la spatule en plein air »</p>	1 ^e -3 ^e AA	1 ^e -2 ^e AA	1 ^e -2 ^e AA	Information sur la présence d'amiante. Instruction sur les lieux (si possible seulement après la formation à l'EP).	1 ^e -2 ^e AA	3 ^e AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasionnelle ⁵
			Suva fiche d'information 33041.f « Mastic de fenêtre amianté 3 : Retrait par réchauffement » Suva fiche d'information 33042.f « Mastic de fenêtre amianté 4 : Retrait avec des machines et outils manuels » Suva fiche d'information 33043.f « Mastic de fenêtre amianté 5 : Séparation des vitrages lors de travaux de démolition en plein air » Suva fiche d'information 33044.f « Mastic de fenêtre amianté 6 : Retrait de la masse d'égalisation entre le cadre et la maçonnerie »							
Découper le verre, traiter les bords, percer et fraiser les cassures et les encoches avec des outils manuels, des machines manuelles et des machines.	<ul style="list-style-type: none"> Se couper Être saisi, être entraîné Éclats, pièces éjectées Lésions de l'ouïe 	4c 4d 4g 8b	<ul style="list-style-type: none"> Observer les modes d'emploi des machines Porter l'EPI approprié Suva LC 67183.f « Protection des mains dans la métallurgie » Suva LC 67184.f « Protection oculaire dans l'industrie et les arts et métiers » Suva CL67020.f « Protections auditives »	1° AA	CI1-7	1° AA	Instruction et application en pratique	1° AA	2° AA	3° AA
Scier, percer le métal	<ul style="list-style-type: none"> Se couper Être saisi, être entraîné Copeaux, éclats éjectés Lésions de l'ouïe 	4c 4d 8b	<ul style="list-style-type: none"> Observer les modes d'emploi des machines Porter des EPI appropriés Suva LC 67183.f « Protection des mains dans la métallurgie » Suva CL67184.f « Protection oculaire dans l'industrie et les arts et métiers » Suva CL67020.f « Protections auditives » Suva « Règles de sécurité métal » (Word)	1°/2° AA	CI6	2°/3° AA	Instruction et application en pratique	1.AA	2° AA	3° AA
Travaux avec des palonniers à ventouses	<ul style="list-style-type: none"> Chute de charges Mouvement de rotation ou de basculement de la charge Coupure de l'alimentation d'énergie 	8b	<ul style="list-style-type: none"> Observer les modes d'emploi Porter l'EPI approprié Choisir un emplacement sûr Sécuriser la zone à risque Suva support pédagogique 88805.f « Palonnier à ventouses, support pédagogique »	1°/2° AA	CI4 CI5	3° AA	Instruction et application en pratique	Sur les chantiers 1 ^{re} -2 ^e AA	Sur les chantiers 3° AA	-
Manipulation d'engins de levage, de grues industrielles et ponts roulants (treuils, élévateurs, plateformes élévatrices, élingues, sangles), élingage de charges	<ul style="list-style-type: none"> Être coincé, frappé par une charge oscillante, basculante ou en chute, par un engin de levage qui tombe ou des parties du dispositif de suspension/voie de circulation 	8a2	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation sûre d'engins de levage, grues industrielles et ponts mobiles Suva support pédagogique 88801.f « Dix règles vitales pour l'élingage des charges » Suva CL 67017.f « Élingues » Suva CL 67198.f « Accessoires de levage » Suva CL 67158.f « Appareils de levage »	2.AA	CI5	3° AA	Application en pratique en entreprise uniquement après la formation suivie selon FT 33081.f « Formation et instruction de pontiers » et Suva FS	2° AA	3° AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Instruction des personnes en formation	Permanente	Fréquente	Occasionnelle ⁵
	<ul style="list-style-type: none"> Blessures aux mains/aux pieds 		<p>Suva LC 67159.d « Comment utiliser en toute sécurité les grues dans l'industrie et l'artisanat »</p>				33099.f « Formation à l'élingage de charges avec une grue »			
Travaux avec des plateformes élévatrices (cat. 3a et 3b)	<ul style="list-style-type: none"> Chute Basculement de la PMP Écrasement de personnes entre la PMP et des installations fixes Chute d'objets 	8a9 10a	<ul style="list-style-type: none"> Formation avec attestation de formation selon IPAF/VSAA Utilisation et manipulation correcte avec des plateformes élévatrices <p>Suva LC 67064/1.f « Plateformes élévatrices 1^{re} partie : Planification sûre »</p> <p>Suva LC 67064/2.f « Plateformes élévatrices 2^e partie : contrôle sur site »</p>	1 ^e -3 ^e AA	-	-	Compétence spéciale si nécessaire à l'exploitation et si une formation a été suivie. Instruction par l'entreprise sur les lieux uniquement après achèvement réussi de la formation (avec attestation de formation) (la formation ne se fait pas dans les CI)	1 ^e /2 ^e AA	3 ^e AA	-
Manipulation de chariots élévateurs	<ul style="list-style-type: none"> Être heurté par un chariot élévateur Le chariot élévateur bascule ou chute Être frappé par la chute d'une charge 	8a1	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation et manipulation correctes de chariots élévateurs <p>Suva DP 84067.f et Suva support pédagogique 88830.f « Neuf règles vitales pour le travail avec des chariots élévateurs »</p> <p>Suva LC 67021.f « Chariots électriques à timon »</p> <p>Suva LC 67046.f « Chariot élévateur à digue »</p> <p>Suva fiche thématique f 33095.d « Châssis de transport de vitrages et d'éléments en verre »</p> <p>Suva LC 67194.d « Transport et stockage de verre plat en entreprise »</p>	1 ^e -3 ^e AA	-	-	Compétence spéciale si nécessaire à l'exploitation et que la formation a été suivie. Instruction par l'entreprise sur les lieux uniquement après achèvement réussi de la formation (avec attestation de formation) (la formation ne se fait pas dans les CI)	1 ^e -2 ^e AA	3 ^e AA	-
Travaux aux places de travail avec un risque de chute (échelles, échafaudages)	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation correcte d'échelles Travail en toute sécurité avec des échafaudages roulants Avant de monter, toujours contrôler l'échafaudage <p>Suva AM 44026.f « Travailler en toute sécurité avec des échelles portables et des escabeaux »</p>	1 ^e AA 2e AA	1 ^e AA	1 ^e AA	Instruction et application en pratique	Sur les chantiers 1 ^e -2 ^e AA	Sur les chantiers 3 ^e AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Ar- ticle(s) ⁴	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des per- sonnes en forma- tion	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entre- prise	Appui du- rant les CI	Appui de l'EP		Perma- nente	Fréquente	Occasion- nelle ⁵
			Suva contrôle de connaissances 88291.f et 88291-1 « Quiz échelles portables » Suva LC 67028.f « Échelles portables et escabeaux » www.suva.ch → « FAQ échelles et escabeaux » Suva support pédagogique 88811.f « Huit règles vitales pour la branche du bâtiment » Suva guide 44077/1.f « Échafaudage de façade sûr » Suva DP 84018.f « Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants »							
Travaux avec l'équipement de protection individuelle contre les chutes (EPI antichute), p.ex. sur/au-dessus du toit	• Chute	10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'il n'existe pas de protection collective, se sécuriser avec l'EPI antichute ▪ Formation EPI antichute avec attestation de formation Suva AM 44066.f « Travaux sur les toits – pour ne pas tomber de haut » Suva DP 84041.et support pédagogique 88815.f « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et en façades » Suva support pédagogique 88816.f « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement »	1° -3° AA	-	-	Compétence spéciale si nécessaire à l'exploitation et que la formation a été suivie. Instruction par l'entreprise sur les lieux uniquement après achèvement réussi de la formation (avec attestation de formation) (la formation ne se fait pas dans les CI)	1°-2° AA	3° AA	-

Légende : CI : cours interentreprises ; EP: école professionnelle ;

[Abréviations possibles : AA : année d'apprentissage ; ARF : après achèvement réussi de la formation ; BR : brochure ; LC : liste de contrôle]

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées par l'Ortra conjointement avec un/une spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Schlieren, le 18 juin 2026

Association Suisse du Verre Plat (ASVP)

Le président

Le directeur

Pascal Abt

Daniel Zurkirchen

Les présentes mesures d'accompagnement sont approuvées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI conformément à l'art. 4, al. 4, OLT 5 avec l'accord du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du 21 août 2025.

Berne, le 20 juin 2026

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Glossaire (*voir *Lexique de la formation professionnelle*, 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁶.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.⁷ Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

⁶ RS 412.10

⁷ RS 412.101.241

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra/les Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'orfo (points d'appréciation et durée de l'épreuve)